

# Journée Mondiale de la sécurité et de la santé au travail

Flash QHSE n°003-30/04/24

Le 28 avril 2024 se déroulait la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail. C'est l'occasion pour la société COTE de rappeler l'importance de protéger les travailleurs et de prévenir les risques professionnels.

Dans le monde, les derniers chiffres des accidents du travail et des maladies professionnelles alarment et soulignent l'urgence à agir : Ainsi en France, 661 personnes sont mortes sur leur lieux de travail en 2023. Selon les bilans de l'Assurance Maladie, près de 2 personnes meurent par jour au travail. Et selon les statistiques européennes, la France a le pire bilan de l'Union européenne. Chaque accident est un drame en soi, qui touche en particulier les ouvriers, de plus en plus de jeunes et de femmes.

la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail promeut la prévention des accidents et maladies professionnels dans le monde entier. Pour la société CÔTE, cette journée nous permet à notre tour de promouvoir l'engagement de tous, Direction ; Encadrement ; Collaborateurs à procurer des conditions de travail sûres & saines en matière d'hygiène, de prévention des accidents/presqu'accidents/situations dangereuses afin de préserver la santé et l'intégrité physique & psychique des personnes.

## Les axes prioritaires en 2024

### Le risque électrique



### Le risque routier



### Le risque manutention/TMS



## Nos principales mesures de prévention en 2024

Plan de formation électrique  
Groupe de travail dans les  
agences Industrie & Energie et  
Tertiaire

Sensibilisation  
Protocole de prévention  
sécurité routière

Poursuite du plan d'action  
ergonomie avec les groupes  
de travail sur les opérations  
de tirage de câbles

## Nos autres mesures de prévention

Plan de formation SSE (SST, échafaudage,...)  
Campagne de sensibilisation (semaine sécurité, flash,...)  
Visites et stop chantier sur l'hygiène, plain-pied, élec, manutention

Chaque année, la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail nous permet de mettre l'accent sur un thème ayant un impact sur votre sécurité et votre santé au travail :

## Les chutes de plain pied → Un risque sous-estimé

Glissades, trébuchements, faux-pas, pertes d'équilibre sur un sol plat...

Les chutes de plain-pied sont occasionnées, dans la moitié des cas, par les caractéristiques du sol, notamment par ses défauts (trous, bordures de trottoir, marches, verglas, huile répandue...), mais aussi par l'encombrement de la voie (près de 15 % des situations).

**126 000**

Chaque année, en moyenne,  
accidents du travail en lien avec une  
chute

**6 accidents sur 10**

sont provoqués par une chute de  
plain-pied

**2<sup>ème</sup>**

sources d'arrêt de travail tous les  
ans chez Côte

Vous trouverez en annexe un support de sensibilisation pour échanger avec vos équipes sur cette thématique

# Chute de plain pied

*Un risque sous-estimé*

## 126 000

Chaque année, en moyenne, accidents du travail en lien avec une chute



## 6 accidents sur 10

sont provoqués par une chute de plain-pied.



12 000

sur des installations



54 000

par année  
dans des escaliers



17 000

sur la neige ou  
le verglas



12 000

sur les routes et chemins



12 000

en portant des charges

Glissades, trébuchements, faux-pas, pertes d'équilibre sur un sol plat...: les chutes de plain-pied surviennent sur une surface plane ou un plan incliné, sur un trottoir ou une marche.



# Chute de plain pied

*Les événements chez Côte*



Au sein de la société Côte, le risque de chute de plain-pied figure dans les 3 premières sources d'arrêt de travail tous les ans



Au téléphone en marchant, a trébuché sur un trottoir

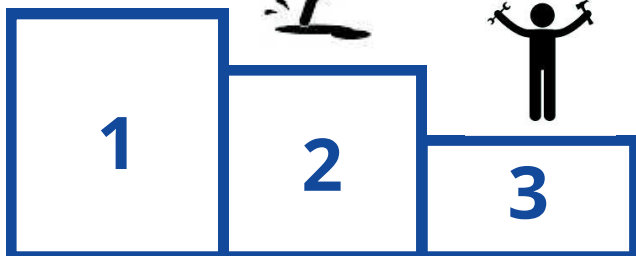
En se rendant à son poste de travail, accès non balisé, a mis son pied dans un regard



Électricité

**Chute de plain pied**

Outils, outillages



En enjambant des barrières inox sur une toiture gelé, a glissé et s'est tordu la cheville

En se rendant à son poste de travail, s'est pris les pieds dans les fourches du chariot



En sortant de la base vie, le terrassement était mal fait, s'est tordu la cheville

En sortant de la base vie, n'a pas fait attention à la fermeture de la porte sectionnelle et se l'est pris sur le casque



# Les risques



Les chutes de plain-pied sont occasionnées, dans la moitié des cas, par **les caractéristiques du sol**, notamment par ses défauts (trous, bordures de trottoir, marches, verglas, huile répandue...), mais aussi par **l'encombrement de la voie** (près de 15 % des situations).

Certains facteurs liés à l'organisation du travail peuvent également engendrer de la fatigue, du stress et donc de la surprise, ou de l'inattention générateurs de chutes.



# Réduire le risque



- Ralentir et regarder où vous allez
- Respecter les voix réservés aux piétons
- Vigilance à la coactivité (engins, portes sectionnelles)
- Ne laisser pas d'objet vous bloquer la vue
- Marcher dans une zone suffisamment éclairé
- Veiller au bon revêtement des sols
- Adapter votre rythme à la surface du sol
- Tenir la rambarde
- Respecter la règles de 3 points d'appui lors de la descente (PIRL, véhicule...)

## Garder les lieux propres



- Tenir votre poste de travail propre et ranger
- Nettoyer immédiatement les déversements /débris
- Marquer ou identifier les endroits mouillés et les zones de déversement
- Garder le passage libre
- Fermer les armoires, tiroirs et rangements



**Choisir et porter** les bonnes chaussures  
(correspondant au danger présent et en bon état)

# Réduire le risque

## Sur les chantiers, sécuriser :

- Les accès au parking, base-vie, accès chantier et accès à la zone de travail
- Les zone au niveau de la base-vie, conteneur et zones de stockage

Collaborateur -> Alerter votre manager

Manager -> Faites sécuriser ou demander à faire sécuriser la zone de risque

